

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2023-E-031**

**Réunion plénière du 1er juin 2023
Avis relatif à la demande de renouvellement de l'agrément
et du nouveau Plan d'action quinquennal
des Conservatoires d'Espaces Naturels de la région Auvergne-Rhône Alpes**

Lors de la réunion plénière du 1^{er} juin 2023, le CSRPN a examiné la demande de renouvellement de l'agrément et du nouveau Plan d'action quinquennal des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) de la région Auvergne-Rhône Alpes (AURA).

Le CSRPN souligne la pertinence de l'orientation prise de renforcer l'approche fonctionnelle des écosystèmes, en particulier dans un contexte de changement climatique impactant ces écosystèmes. Cette approche implique de considérer davantage la libre évolution et la naturalité des écosystèmes.

Le CSRPN rend un **avis favorable** avec les recommandations suivantes :

- anticiper les changements professionnels à venir pour les agents des CEN, et les besoins en termes de formation (liés à ces nouveaux concepts, à la méthodologie et à l'exploitation statistique des résultats de suivi) ;
- renforcer la prise en compte du changement climatique et de ses conséquences ;
- renforcer l'étude de la dynamique des habitats ;
- intégrer les espèces manquantes et en particulier les espèces ingénieuses dans le raisonnement sur le fonctionnement des écosystèmes ;
- développer la connaissance relative aux géotopes, et faciliter les démarches pour l'accès et le prélèvement d'échantillons ;
- expliciter la vocation d'intégration des surfaces en libre évolution du réseau SYLVAE au sein du réseau FRENE ;
- renforcer les liens avec les naturalistes et la recherche, en particulier les unités travaillant sur la fonctionnalité des écosystèmes et celles sur les changements climatiques ;
- renforcer la maîtrise foncière ;
- exploiter et valoriser les données et les études, notamment par des publications dans les revues scientifiques et techniques ;
- rajouter aux critères de hiérarchisation d'interventions pour les milieux forestiers la typicité du cortège dendrologique local ainsi que les peuplements non anciens mais matures d'essences peu longévives nécessaires à la trame forestière.

Le vice-président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

